



PROCÉDURE de la SITUATION n°1

Vous avez bénéficié d'aménagements au baccalauréat et/ou lors de concours présentés l'année précédente et vous ne souhaitez pas faire réviser vos aménagements.

Documents à téléverser dans votre dossier d'inscription :

-  1. La "DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'ÉPREUVES" complétée et signée par le candidat (document 1)
 -  2. La décision d'aménagements au baccalauréat et/ou les décisions d'aménagements de concours présentés l'année précédente
-

Edité le :

Document n° 1

DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'ÉPREUVES

Numéro d'inscription :

Concours BCE

Civilité Nom Prénom :

Autres Prénoms :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Pays :

Téléphone :

Téléphone portable :

E-mail :

Etablissement fréquenté :

Demande à bénéficier d'aménagement d'épreuves, conformément aux dispositions de la circulaire n°2015-127 du 3 août 2015 relative à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire pour les candidats présentant un handicap ainsi que des articles L-112-1 à L112-5, D351-27 à D351-31 et D112-1 à R112-3 du code de l'éducation.

**Description par le candidat des aménagements dont il souhaite bénéficier
pour chaque type d'épreuve**

(Épreuves littéraires, scientifiques, orales, pratiques, etc)

**Cette description n'engage en rien les concours, seuls
décisionnaires des mesures d'aménagements accordées.****A signer obligatoirement****Je m'engage à transmettre mon dossier COMPLET au plus tard le 19 janvier 2022 17h**

Signature du candidat :

